



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 09/01/24 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Pierre-Yves KERLOCH - Christophe MPAGA - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE

Excusé : MM. Toufik HAMD AOUI - Meissa NGOM - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 25920821 AS PARIS / ES SEIZIEME D1 du 13/01/24

Courriel de la Commission départementale d'arbitrage du 09/01/24 demandant d'acter la désignation d'un délégué officiel sur ce match, ainsi que sur tous les matches à domicile de l'AS PARIS.

*La commission demande la désignation d'un délégué officiel à la charge du district sur ce match et **transmet à la CDPME** pour ce qui concerne les autres matches de la saison.*

Match N° 25920869 CAMILLIENNE / CA PARIS D1 du 14/04/24

Accord des deux clubs pour jouer le samedi 23/03/24 à 19h30 via footclub.

La commission donne son accord.

Match N° 25920856 CAMILLIENNE / COURONNES OFC D1 du 31/03/24

Accord des deux clubs pour jouer le samedi 02/03/24 à 19h30 via footclub.

La commission donne son accord.

Match N° 25967757 ES SEIZIEME 3 / RACING CLUB 18 D3.B du 17/12/23

Rapport de l'arbitre officiel, match arrêté à 75° au motif : blessure de l'arbitre et aucun dirigeant des 2 clubs pour assurer la continuité. Reprise du dossier suite à la demande du 19/12/23 : *La commission demande la production du PV de la rencontre et un rapport circonstancié détaillé motivant l'arrêt du match. Reprise du dossier PV du 02/01/24* : *La commission a bien reçu le PV de la rencontre mais est toujours dans l'attente du rapport circonstancié du club recevant justifiant la non application des articles 17.2 et 17.5 b) du RSG 75 en pareille situation.*

Rapport de l'ES SEIZIEME du 05/01/24 précisant qu'il est très difficile de trouver une personne pour remplacer l'arbitre blessé à la 75° vu que tous les joueurs remplaçants ont participé à la rencontre.

La commission rappelle que dans ce cas de figure, l'article 17.5 b) du RSG75 fixe les modalités de remplacement de l'arbitre central blessé, à savoir : l'arbitre-assistant du club recevant prend la place de l'arbitre central jusqu'à la fin du match, soit dans le cas d'espèces pour les 15 dernières minutes et un autre licencié majeur du club recevant prend la place de l'arbitre-assistant qui pouvait être sur ce match le dirigeant du club inscrit sur la feuille de match. En application de l'article 40.2 du RSG75, la commission donne match perdu par erreur administrative à l'équipe 3 de l'ES Seizième (Opt, Obut) pour en donner le gain à l'équipe de Racing Club 18 (3pts ; Obut)

CDM

Match N°27673817 CASTANHEIRA / PUC coupe 75 du 07/01/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe du PUC

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe du PUC et lui inflige une amende de 40 € (cf. annexe financière). L'équipe de Castanheira est qualifiée pour le prochain tour.

JEUNES

U14

Match N° 25929812 AS PARIS / BON CONSEIL D3.A du 06/01/24

Lecture du rapport de délégué officiel, de l'arbitre central match non joué au motif : Absence de l'équipe de BON CONSEIL. Uniquement, les frais de déplacement de l'arbitre central ont été réglés par le club de l'AS PARIS.

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, PINTO, RIVALS, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Bon Conseil (1^{er} forfait) et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière).

En application de l'article 23.1 du RSG75, les frais de déplacement des quatre officiels sont à la charge du club défaillant.

LE COMPTE DU CLUB BON CONSEIL est débité de 4 X 48.50 € - LE COMPTE DU CLUB AS PARIS est crédité de 48.50 €

U 18

Suite au tirage des 1/8^{ème} de finale de ce jour, la commission fixe une date butoir au 25/02/24 pour ces rencontres.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe

recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} APPEL

27298284 RC PARIS 18 / MONTROURGE FC CDM D1 du 07/01/24

25929458 PARIS ALESIA 2 / COURONNES 2 U14 D2.B du 06/01/24

27546482 ES SEIZIEME / PARIS SC coupe U18 du 07/01/24

DEMANDE DE DEROGATION

Dérogations en cours jusqu'au **31/01/2024** concernant l'éclairage et terrain des stades suivants, sauf, si cette dérogation est purgée par une décision de la commission des terrains et des installations de la LPIFF.

- **Stade Georges Carpentier** (PV du 29/08/23 & 24/10/23)
- **Stade des Poissonniers N° 1** (PV du 21/09/23 & 24/10/23)
- **Stade Max Roussie** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS & 05/12/23) – **Voir décision de la Commission des terrains de la LPIFF (PV du 07/11/23) – la dérogation cessera le 31/01/24 (travaux à effectuer avant cette date)**
- **Stade Bertrand Dauvin** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Poissonniers 2** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Déjerine** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Jules NOËL** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Louis Lumière** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Wimille** (PV du 28/11/23)
- **Stade de la Plaine** (PV du 02/01/24)

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

ESC 20^{ème} (PV du 08/11/23 SR déclassement)

CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)

PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMININES D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

Criterion +45 ans

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)

U18 D3

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

TROPS (PV du 10/10/23)

CFFP (PV du 07/11/23)

U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)

ESC 20^{ème} (PV du 24/10/23)

ESC XV (PV du 21/11/23)

U14 D2

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)

PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)

ESC 20^{ème} (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)

ESC XV (PV du 14/11/23)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

COUPE 75 SENIORS

1/8 de finale le 07/01/24 tirage effectué le 28/11/23

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage le 30/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE SENIORS Amitié

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage le 16/01/24

Coupe Anciens

1/4 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 09/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE CDM

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage le 16/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 SENIORS FEMININE

2^{ème} tour le 06/01/24 tirage effectué le 14/11/23 **date butoir 24/02/24**

1/4 de finale le 30/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 20/04/24

Coupe 75 U20

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage le 16/01/24

COUPE 75 U18

1/8 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 09/01/24 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 - tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U16 Amitié

1/4 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 19/12/23

1/2 finale le 10/03/24 – tirage le 30/01/24

COUPE 75 U14

1/8 de finale le 13/01/24 – tirage effectué le 19/12/23

1/4 de finale le 10/02/24 – tirage le 16/01/24

1/2 finale le 30/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U14 Amitié

1/4 de finale le 13/01/24 – tirage effectué le 05/12/23

1/2 finale le 10/02/24 – tirage le 16/01/24

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 finale le 10/02/24 – tirage le 16/01/24